

CARTOGRAPHIE DE L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS AUX REQUÉRANTS D'ASILE: DES ENJEUX EN TENSION POUR L'INDIVIDU ET LA SOCIÉTÉ

Tema

In the European contemporary context of migratory flows' increase, the issue of languages teaching-learning is very sensitive, especially when it comes to individuals who do not hold a residence permit. For some States, teaching funding and structural support is managed in a tension between potential subsequent employment integration and removal of complainants. For asylum seekers, access to language cannot take place apart from social practices, and therefore of the development of local social ties. Volunteers who work within associations at sustaining the local language learning represent a necessarily incomplete attempt to resolve this issue. Based on an ethnographical research, this article explores the space of teaching-learning as a language socialisation and what is at stake for the various actors involved.

L'appropriation de la langue d'un nouveau lieu de vie, quelle que soit la durée du séjour, dépend des modes de contact de la personne avec cette langue, autrement dit de ses pratiques sociales (Jeanneret, 2010). Dans le cas des requérants d'asile, trois espaces principaux de socialisation structurent ce contact, tantôt freinant et tantôt facilitant l'appropriation langagière: 1) l'État – à savoir le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) pour la procédure, ainsi que les établissements cantonaux d'accueil des migrants pour la prise en charge matérielle –, 2) les associations et groupes d'entraide actifs au sein des communes, et enfin 3) le microcosme des foyers d'accueil, c'est-à-dire le groupe constitué par les requérants d'asile eux-mêmes. Depuis 2015, nous menons une recherche ethnographique multi-sites dans le canton de Vaud et rassemblons différents types de données: documents liés aux bases légales fédérales de la procédure (Secrétariat d'État aux Migrations (SEM), lois, ordonnances, rapports, etc.), à l'organisation institutionnelle (structure et organisation de l'Établissement Vaudois d'Accueil des

Migrants (EVAM)) et aux statuts et positionnements d'une association d'entraide communale. Nous réalisons également des observations sur le terrain (accompagnement de requérant-e-s d'asile pour leur second entretien à Berne, participation à des cours de français dispensés par l'EVAM, bénévolat au sein de l'association d'entraide, dont notamment une participation à des conférences ou à des journées de formation offertes par le Service d'Aide Juridique ou l'EVAM, etc.) et des entretiens avec différents acteurs (requérants d'asile, personnalités politiques, responsables institutionnels, enseignants, assistants sociaux, juristes, bénévoles). Ces recherches mettent en évidence une dynamique faite d'ambivalences et de contradictions entre ces espaces, où les enjeux politiques, économiques et légaux entrent en tension avec les trajectoires, les besoins et les désirs individuels, autant qu'avec les velléités humanistes des bénévoles actifs dans les associations et groupes d'entraide aux migrants. Trois réalités, au moins, se croisent ainsi autour de l'appropriation langagière des requérants d'asile: 1) celle

Anne-Christel Zeiter
& Gaële Goastellec

Lausanne

Anne-Christel Zeiter est enseignante-chercheuse à l'École de français langue étrangère de l'université de Lausanne. Spécialiste de l'appropriation langagière, elle s'intéresse aux conditions d'accès des requérants d'asile à des pratiques sociales favorables à leur apprentissage de la langue.



Gaële Goastellec est sociologue, enseignante-chercheuse à la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'université de Lausanne. Spécialisée en comparaison internationale, ses recherches portent sur l'accès à l'éducation du point de vue tant des politiques que des carrières scolaires.



des requérants d'abord, individuelle et collective, en ce que chaque trajectoire diffère – bien que les conditions liées à la procédure d'asile soient comparables; 2) celle des établissements cantonaux ensuite, structurée par des enjeux politiques, économiques et sociaux qui déterminent à la fois l'organisation des cours de langue en tant que tels et les modalités du quotidien des requérants d'asile; 3) celle des

du traumatisme, de l'insécurité et de la précarité de leur situation.

Politique d'asile et apprentissage du français

L'État, tant au niveau de la procédure (SEM) que de la prise en charge (établissements cantonaux), est le premier interlocuteur des requérants d'asile au quotidien. Pour autant, en dehors des courriers officiels rédigés en français, allemand ou italien, il ne peut être considéré comme un espace de contact avec la langue du lieu: l'importance de la procédure et les questions de première nécessité impliquent en effet le recours à des traducteurs ou à d'autres langues partagées par les interlocuteurs (souvent l'anglais, mais pas seulement). Il prodigue néanmoins des cours de langue, donc un apprentissage guidé, structuré, scolaire qui, s'il ne prévoit pas réellement la socialisation langagière quotidienne et professionnelle des personnes, leur permet de construire des ressources *a priori* utiles pour une appropriation espérée rapide des fondements de la langue officielle. Cette langue – en l'occurrence le français dans le canton de Vaud – est considérée comme un préalable essentiel à l'«intégration», terme fréquemment utilisé dans les documents officiels autant que dans le discours des différents acteurs institutionnels, sans jamais être défini. Il semble toutefois clair, notamment au travers des programmes de formation et d'occupation destinés aux requérants d'asile, que cette «intégration» passe par un niveau de langue suffisant pour aboutir à une professionnalisation rapide de la personne: il s'agit là en quelque sorte d'un calcul économique visant un retour rapide sur investissement.

Un rapport commandé par le SEM sur le projet pilote «Exploiter le potentiel des migrants – Formations de rattrapage» (Spadarotto, 2015: 7) identifie toutefois «un antagonisme entre la politique d'asile», dont la Confédération s'est dotée dans les années 1980, «et la politique d'intégration», dont les conditions (maîtrise de la langue, familiarité avec le marché suisse du travail, de l'éducation, et expérience professionnelle) ne peuvent, «pour des raisons politiques – en particulier pour éviter un effet d'attraction (...) être réunies ou améliorées dans une mesure suffisante au cours de la procédure d'asile». Ce rapport souligne d'une part le déficit de formation en langue, relevant que «40% des participants au projet ne disposaient d'au-

Socialisation langagière

La *socialisation langagière* – concept initialement conçu pour l'apprentissage de la L1 – décrit le contact de la personne avec différentes variétés et variations de langue(s) dans les différentes formes de contact social et linguistique qu'elle expérimente. Dans et par ce contact, la personne s'approprie du savoir linguistique, mais aussi des savoirs liés à la manière de l'utiliser adéquatement dans différents espaces et contextes sociaux, donc des données culturelles, des idéologies, des valeurs, etc.

bénévoles enfin, qui tentent de pallier les manques de la structure administrative en termes d'enseignement de la langue et de socialisation, sans pour autant en avoir les moyens financiers et légaux, ni nécessairement les compétences pédagogiques. La politique d'asile ne prenant pas en compte ce paramètre essentiel à l'apprentissage de la langue et à la socialisation qu'est le contact avec la population locale, l'accès des requérants d'asile à la langue est difficile, malgré le travail des associations d'entraide dont les bénévoles représentent le premier – et souvent unique – réseau social francophone. Ils peinent toutefois à gérer les enjeux individuels liés à la migration. Peu, voire pas, formés à l'enseignement des langues, encore moins à un public aussi spécifique et dont les trajectoires ne sont pas sans conséquences sur leurs capacités intellectuelles à ce stade de leur vie, les bénévoles peinent à trouver leur chemin pour transmettre des connaissances langagières réellement utiles aux requérants. Quant aux requérants eux-mêmes, préoccupés par leur situation administrative précaire et par l'altérité de leur nouveau contexte de vie, ils se trouvent confrontés au paradoxe de devoir s'approprier rapidement les fondements de la langue d'un pays qui ne sera finalement peut-être pas celui de l'accueil, en n'ayant presque aucun contact avec les locuteurs locaux, et en peinant parfois, comme certains l'avouent lors d'entretiens, à se concentrer sur un enjeu qui leur paraît souvent bien secondaire en regard

cune connaissance de la langue nationale locale (...) après notification de la décision d'asile» (*ibid.* p.12), donc après avoir suivi les cours des établissements cantonaux, et d'autre part l'importance de la société civile, «l'apprentissage de la langue ne se faisant pas seulement dans le cadre d'un cours ou au travail mais aussi (...) pendant les loisirs et au contact de la population locale». La mise en œuvre des procédures d'asile relevant des cantons, ces observations se déclinent à ce niveau, structuré par des positions en tension entre les différents acteurs. Les autorités publiques cantonales cherchent plutôt à limiter les contacts entre les habitants et les requérants en regroupant ces derniers dans des centres d'hébergement souvent éloignés des centres urbains, ce que certains acteurs politiques et associatifs évoquent, dans le cadre d'entretiens ou de conférences données à des étudiants de l'université, comme une situation d'apartheid visant à éviter le développement de mouvements de sympathie de la population locale vis-à-vis des requérants.

Associations d'entraide et appropriation langagière

Différents acteurs, politiques comme associatifs et religieux, cherchent néanmoins à pallier cette séparation. Ainsi, au niveau local des politiques, certaines communes – la ville de Lausanne par exemple – centralisent les demandes émanant d'individus souhaitant héberger des requérants, donner des cours de français gratuitement, etc. Les statuts des différentes associations soulignent notamment leur volonté de compléter les démarches mises en œuvre par l'État pour favoriser, encore une fois, «l'intégration» des requérants d'asile. Les lignes directrices des appuis en français proposés aux requérants d'asile apparaissent par ailleurs lors des réunions de bénévoles, lorsqu'ils réfléchissent à la mission qu'ils souhaitent s'attribuer: il s'agit, notamment, de compenser les limites de l'offre de formation des établissements cantonaux, soit la lenteur de la mise en œuvre, les effectifs importants des cours, la limitation à l'acquisition d'un niveau de langue rudimentaire et éloigné des besoins sociaux et professionnels, mais aussi le traitement homogène d'individus aux compétences scolaires pourtant très contrastées, certains n'ayant pas été alphabétisés dans leur pays d'origine alors

que d'autres détiennent des titres universitaires. Ces démarches permettent par ailleurs la justification et la concrétisation de volontés humanitaires, qui se placent alors sous la coupe informelle des établissements cantonaux, lesquels reconnaissent en retour leur absolue nécessité. L'EVAM, par exemple, souligne ainsi dans son rapport d'activité 2015, qui fait la part belle aux associations, que les bénévoles «sont un pont essentiel entre les migrants et la société suisse, complétant le travail des institutions comme l'EVAM par leurs contributions basées sur des valeurs humanistes» (<https://www.evam.ch/benevoles-et-partenaires>).

Concrètement, les bénévoles manquent toutefois d'informations potentiellement utiles pour accompagner les requérants dans les dédales de leurs démarches et pour agir avec eux, et, ce faisant, pour leur donner les mots, la langue, adéquats à leur situation et à leurs perspectives réelles. D'une part, il va de soi – protection des données personnelles oblige – que toute tentative d'accéder au dossier personnel des requérants en vue de les guider au mieux reste vaine. D'autre part, une seule directive est donnée aux nouveaux bénévoles par les membres des deux associations que nous avons observées, qui est d'éviter de convoquer le passé, c'est-à-dire de questionner les requérants d'asile sur leur parcours migratoire, leur famille ou les raisons de leur fuite. Ce conseil apparaît de manière diffuse dans les conversations, sans que sa source soit bien claire: est-ce là une recommandation de l'EVAM envers les bénévoles ou émane-t-elle des bénévoles eux-mêmes? Quoi qu'il en soit, les bénévoles engagés dans l'enseignement de la langue se disent pris dans un cercle vicieux: s'il est malvenu de convoquer un passé potentiellement traumatisant, il est cruel de pousser les requérants à se projeter dans des rêves d'avenir qui peuvent s'écrouler du jour au lendemain, et il n'y a pas grand-chose à dire sur le présent, qui se compose d'attente et d'insécurité. Ils peinent ainsi autant que les enseignants de l'EVAM à trouver des points d'ancrage pour des activités langagières porteuses de sens, et donc à connecter concrètement leurs appuis en français à un quelconque agir social. Pourtant, la socialisation langagière des requérants au sein des associations se fait malgré ces écueils, par le biais de «loisirs», soit de

La politique d'asile ne prenant pas en compte ce paramètre essentiel à l'apprentissage de la langue et à la socialisation qu'est le contact avec la population locale, l'accès des requérants d'asile à la langue est difficile, malgré le travail des associations d'entraide dont les bénévoles représentent le premier – et souvent unique – réseau social francophone.

cafés-contacts, de projections de films, de rencontres sportives ou musicales, de repas mensuels, mais également de discussions spontanées faisant régulièrement dévier l'appui en français du point de langue initialement prévu. Dans ce cadre de pratiques sociales réelles, l'appropriation langagière se fait en même temps que les liens se tissent, que les langues se délient, que les questions se posent et se discutent, ce qui permet aux différents acteurs du terrain – requérants et bénévoles – de surmonter ensemble certaines des barrières politiques et économiques générées par l'appareil étatique.

Le français, facteur de cohésion dans le foyer d'accueil

Ce qui se passe au sein des foyers d'accueil est plus délicat à documenter, mais transparaît dans des expériences relatées par des requérants ou des bénévoles. De manière générale, les préoccupations individuelles (insécurité quant à l'issue de la procédure, syndromes post-traumatiques, etc.), l'absence de langue commune, les éventuelles tensions liées aux différentes trajectoires (origines, religions, sentiment d'insécurité) et les contingences structurelles (vie en communauté, lieux fermés, manque de sommeil) génèrent plus de tensions que de solidarité. Ces tensions se répercutent parfois sur le travail des bénévoles: l'une d'elle raconte ainsi avoir vu certains requérants refuser de travailler en groupe avec des compatriotes issus d'autres ethnies ou religions. Par contre, les moments de loisirs organisés par les associations permettent la rencontre, donnent des sujets de conversation, des intérêts communs, que les participants ne peuvent partager que dans la langue du lieu, à la fois langue en cours d'appropriation et lingua franca. Ainsi, la langue du lieu, souvent (mais pas toujours) associée à l'anglais, permet-elle plus aux requérants d'asile de communiquer entre eux qu'avec une population locale qui – autre déclinaison des politiques d'asile – évite le plus souvent autant que faire se peut tout contact avec les migrants hébergés dans la commune.

Comme le souligne le récit de bénévoles mais également l'observation de la fréquentation de ces activités durant une année et les explications données par les requérants eux-mêmes, les tensions au sein des foyers d'accueil sont susceptibles d'entraver la participation de certains requérants aux activités associatives, et notamment aux appuis en français, ce qui

revient à les isoler dans leur espace de vie et à renforcer leur sentiment d'insécurité. *A contrario*, la participation aux activités associatives, qui sont autant d'opportunités de socialisation, favorise l'appropriation langagière et, par corollaire puisque la langue en est une condition, le contact des requérants d'asile avec les habitants de la société d'accueil. Dans le même mouvement, cette langue devient commune à des personnes issues de langues, de pays, de religions et de trajectoires différents et renforce la cohésion au sein des foyers d'accueil à différents niveaux: les ressources utiles à la compréhension des documents officiels rédigés dans la langue du lieu – un défi de taille pour les requérants, qu'ils ne surmontent qu'avec l'aide des bénévoles ou de toute autre personne susceptible d'effectuer une médiation linguistique et culturelle (Zeiter, à paraître) – se transmettent par exemple aux nouveaux arrivants, ce qui les sécurise et leur permet de comprendre mieux et plus vite le système dans lequel ils évoluent. Sans cette cohésion, sans cette solidarité permise par une langue et des pratiques sociales communes, chacun a tout à réapprendre: d'une certaine manière, bien que généré par la minorisation et le rejet, il s'agit là d'un cas concret et réel d'apprentissage entre pairs.

Pour conclure

Apprendre la langue du pays, pour un requérant d'asile, dépend non seulement de l'accès à des cours de langue, mais aussi de la possibilité d'exercer cette langue dans le cadre de pratiques réelles et, partant, de développer des relations sociales. C'est l'une des raisons pour lesquelles, au niveau politique, l'offre d'accès à la langue est une dimension éminemment sensible. Acquérir la langue, c'est développer des réseaux, décoder le monde qui vous entoure, comprendre ses droits, etc. L'État est donc pris en tension entre le développement d'une offre d'apprentissage de la langue qui permette l'insertion professionnelle rapide et une certaine autonomie économique pour ceux qui seront autorisés à rester, et le «risque» de donner par cette acquisition des ressources pour s'établir dans le pays à des individus à qui l'État demandera de repartir. Cette tension est en partie résolue par le «bricolage» des associations, qui compense – sans doute trop partiellement, comme le soulignent bénévoles et requérants – avec l'aval de l'État, cette tension du politique.

Jeanneret, T. (2010). Trajectoires d'appropriation langagière et travail identitaire: données et analyses. *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, N° spécial 2010/1(1), 27-45.

Spadarotto, C. (2015). *Projet pilote «Exploiter le potentiel des migrants. Formations de rattrapage». Rapport intermédiaire 2015 (Intégration, Trans.)*. Berne: Secrétariat d'Etat aux migrations.

Zeiter, A.-C. (à paraître). *Dans la langue de l'autre. Se construire en couple linguistiquement mixte*. Lyon: ENS-Lyon.